

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND.

Membre absent non excusé : Guillaume VELT

Date de la convocation : 07 avril 2022

Secrétaire de séance : Éric LYOBARD

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2022*
- *Vote des comptes administratifs 2021, des comptes de gestion 2021*
- *Affectation des résultats*
- *Vote des budgets 2022*
- *Vote des taux d'imposition*
- *Subventions 2022*
- *Statuts du SIVOS*
- *Achat copieur*
- *Cadence d'amortissement*
- *Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021*
- *Logement communal*
- *Changement de logiciel professionnel*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 9H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2022

Georges Roméo informe que :

- Les demandes de subventions pour l'adressage et la DECI ont été déposées.
- Le dossier de servitude pour la canalisation AEP sur la parcelle B 384 est en cours chez le notaire.
- Le recensement de population a été réalisé.

Éric Barthélemy demande pourquoi son intervention concernant la parcelle B 611 n'a pas été relatée dans le procès-verbal. Il avait indiqué que le bornage qui avait révélé une limite de la parcelle B 611 au-delà de la clôture de la propriété Meirone et induit un courrier à la famille Meirone, n'était en réalité que le bornage pour la parcelle appartenant à la famille Migliore, et non un bornage pour la parcelle communale B 611. De ce fait, il n'y avait aucune certitude sur les limites de cette parcelle. La famille Meirone a acheté sa propriété avec une clôture implantée à l'emplacement actuel. Il estime que le courrier qui lui a été adressé n'ouvre pas à la discussion et il souhaiterait son retrait. Georges Roméo refuse le retrait du courrier ; il en assume le contenu.

Éric Lyobard indique que cela a été discuté en conseil municipal et qu'il n'y a pas de suivi de procédure.

Approuvé à l'unanimité

Compte de gestion 2021, compte administratif 2021, affectation des résultats - budget principal

Georges Roméo informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2021. Il présente le compte administratif.

Il rappelle qu'il y a une différence entre les prévisions budgétaires qui sont des crédits ouverts pour permettre la gestion de l'exercice et la situation de trésorerie qui représente ce qui est réellement disponible.

Éric Barthélemy demande à quoi est due l'augmentation de la participation du SDED. Georges Roméo explique que l'échelonnement de l'investissement avait initialement été prévu sur 25 ans mais le SDED a revu sa position et souhaite que le recouvrement soit effectué sur 5 ans. Après négociation, il le sera sur 10 ans, soit 1 400 € par an.

Éric Lyobard demande s'il est possible de transférer l'excédent d'investissement du budget de l'eau sur le budget principal. Il lui est répondu que cela est possible mais sous la forme d'une subvention qui devra être amortie. Il pense qu'avant le transfert de la compétence vers l'intercommunalité, il serait intéressant de récupérer cet excédent d'investissement.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2021 :	- 57 188.94 €
Résultat reporté de l'année 2020 :	- 38 689.07 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2022 :	- 95 878.01 €
Restes à réaliser recettes :	2 120.00 €
Restes à réaliser dépenses :	6 430.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	- 100 188.01 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2021 :	28 765.30 €
Résultat reporté de l'année 2020 :	0.00 €
Résultat cumulé fin 2021 :	28 765.30 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte de gestion du comptable public en concordance avec le compte administratif du Maire,
- **d'approuver** le compte administratif du Maire,
- **d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante : à concurrence de 28 765.30 € au 1068.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 5 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Compte de gestion 2021, compte administratif 2021, affectation des résultats - budget « eau et assainissement »

Georges Roméo informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2021. Il présente le compte administratif.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2021 :	- 508.55 €
Résultat reporté de l'année 2020 :	48 289.78 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2022 :	47 781.23 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	47 781.23 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2021 :	3 857.67 €
Résultat reporté de l'année 2020 :	22.35 €
Résultat cumulé fin 2021 :	3 880.02 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **d'approuver** le compte de gestion du comptable public en concordance avec le compte administratif du Maire,
- **d'approuver** le compte administratif du Maire,
- **d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante : à concurrence de 3 880.02 € en recettes de fonctionnement, au compte R_002.

Vote POUR « 6 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 5 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 5 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Budget principal 2022

Georges Roméo présente le budget prévisionnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal de l'exercice 2022 :

• Dépenses de fonctionnement :	121 445.00 €
• Dépenses d'investissement :	144 847.90 €
TOTAL DÉPENSES	266 292.90 €
• Recettes de fonctionnement :	121 445.00 €
• Recettes d'investissement :	144 847.90 €
TOTAL RECETTES	266 292.90 €

Voté à l'unanimité

Budget « eau et assainissement » 2022

Georges Roméo présente le budget prévisionnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget « Eau et assainissement » de l'exercice 2022 :

• Dépenses de fonctionnement :	41 398.02 €
• Dépenses d'investissement :	72 009.23 €
TOTAL DÉPENSES	113 407.25 €
• Recettes de fonctionnement :	41 398.02 €
• Recettes d'investissement :	72 009.23 €
TOTAL RECETTES	113 407.25 €

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

Georges Roméo propose le maintien des taux en 2022 sachant que la communauté de communes a voté une augmentation importante de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Éric Lyobard pense qu'il faut être cohérent avec les pratiques des communes du canton et qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir les charges des foyers.

Éric Barthélemy évoque les difficultés actuelles concernant le pouvoir d'achat, notamment face à la préparation de la transition écologique, le passage à la voiture électrique qui nécessitera l'installation de bornes.

Georges Roméo met au vote le maintien des taux d'imposition pour 2022.

Voté à l'unanimité

Subventions 2021

Georges Roméo indique que dans le budget prévisionnel, il a été prévu 1 200 € pour les attributions des subventions aux associations.

- « **Eygalayes en fête** » a proposé une réunion pour l'organisation de la fête et l'appel à des bénévoles supplémentaires sans quoi la fête ne sera pas organisée. L'équipe actuelle est

fatiguée et a besoin de renfort.

Annie Pascal indique que l'association propose également des évènements culturels tels que théâtre, concert...

Éric Lyobard pense que la plus importante manifestation est la fête du village.

Éric Barthélemy pense que la fête est une animation qui doit être rentable.

Georges Roméo informe que la communauté de communes a attribué à l'association 500 €. Il rappelle que les deux dernières années, la fête n'a pas eu lieu et que la commune a versé 600 € de subvention chaque année.

Annie Pascal pense que si les organisateurs ne sont pas encouragés, il n'y aura plus d'animation. C'est le souci avec le bénévolat.

Éric Barthélemy pense que ce serait aux jeunes d'organiser la fête mais ils sont très peu nombreux.

Éric Lyobard souhaite que les gens s'investissent et la commune les soutiendra. La mairie devra reprendre l'organisation de la fête s'il n'y a plus d'association organisatrice. Il faut mobiliser les habitants-es.

Georges Roméo demande si le conseil municipal reporte le vote de la subvention au mois de mai, quand la décision d'organiser la fête sera prise ou si le conseil municipal attribue dès cette séance 600 €.

Il est finalement décidé de voter une subvention d'un montant de 600 €.

Voté à l'unanimité

- **« Amicale des sapeurs-pompiers »**

Maximilien Girard estime le montant attribué l'an dernier de 50 € trop faible.

Nicolas Armand propose 250 €.

Georges Roméo met au vote.

Voté à l'unanimité

- **« Emala »** a présenté une demande d'un montant de 10 € (pour un enfant d'Eygalayes)

Georges Roméo met au vote.

Voté à l'unanimité

- **« Club Espérance 3 »**

Georges Roméo propose d'attribuer 120 € comme les années précédentes et met au vote.

Voté à l'unanimité

- **« Artipays »** : Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.
- **Cinéma de Buis les Baronnie** : Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.
- **Sapeurs-pompiers de la Drôme – UDPS 26** : Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.
- **Association Intervalle** : Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.
- **Méouge Handball** : Georges Roméo présente la demande de subvention.
Annie Pascal propose d'attendre l'année prochaine si l'association vient d'être créée.
Éric Lyobard pense qu'il faut favoriser les associations sportives. Il informe qu'il y a un projet de créer une salle multisports.
Georges Roméo propose d'attribuer 50 € et met au vote.

Voté à l'unanimité

Modification des statuts du SIVOS

Georges Roméo donne la parole à Éric Lyobard, délégué du SIVOS, qui indique que la proposition d'une clé de répartition de la participation des communes en fonction du nombre d'enfant n'a pas été acceptée car cela pourrait mettre en difficulté les communes de petite taille ayant beaucoup d'enfants. La clé de répartition retenue et votée à l'unanimité est la suivante :

- 70 % : nombre d'enfant
- 15 % : population
- 15 % : potentiel fiscal

Il rappelle que la commune de Séderon est propriétaire des locaux qui abrite l'école et qu'il serait

logique que ce soit elle qui assume les investissements sur le bâtiment ; trois communes ont voté en ce sens : Eygalayes, Ballons et Izon la Bruisse mais elles n'étaient pas majoritaires.

Georges Roméo indique que la commune de Séderon ne perçoit pas de loyer, qu'elle met à disposition les locaux sans contrepartie financière. Il donne lecture des articles des statuts modifiés pour lesquels le conseil municipal doit se prononcer. Il précise que l'un des scénarios proposés pour la clé de répartition impliquait une participation de la commune d'Eygalayes à hauteur de 10 000 € par enfant, qu'avec la solution retenue la commune participera à hauteur de 4 700 €/enfant.

Georges Roméo met au vote la modification des statuts du SIVOS.

Voté à l'unanimité

Achat d'un copieur

Georges Roméo informe que le copieur du secrétariat est HS et irréparable car il n'est plus possible de trouver des pièces, compte tenu de son ancienneté. Il a demandé un devis à l'entreprise B-Contact, prestataire habituel, qui propose un copieur reconditionné avec contrat d'entretien pour 5 ans inclus pour un montant de 5 240 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès de la Région après vérification de l'éligibilité de ce matériel reconditionné.

Éric Barthélemy se pose des questions sur la fourniture des pièces détachées.

Éric Lyobard demande des renseignements sur la possibilité d'un contrat de location. Il lui est répondu qu'avec une subvention, c'est plus intéressant d'acheter, mais qu'il est possible de le faire chiffrer et d'attendre le prochain conseil municipal pour prendre la décision.

Éric Barthélemy demande s'il est possible de valider la commande sous condition d'obtenir la subvention. Il lui est répondu que cela repousse le délai de livraison, qu'un copieur a été mis à disposition gratuitement par le fournisseur, mais provisoirement.

Le conseil municipal décide de valider l'achat du copieur proposé par B-Contact et de faire une demande de subvention auprès de la Région.

Voté à l'unanimité

Cadence d'amortissement

Georges Roméo informe que la trésorerie nous demande d'inscrire les dépenses d'investissement du SDED au compte 204 qui doit s'amortir ; il est donc nécessaire de déterminer les cadences d'amortissement qui réglementairement doivent être de 5 ou 30 ans. Il propose 30 ans et met au vote.

Voté à l'unanimité

Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021

Georges Roméo indique le syndicat de télévision de la Drôme demande au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité 2021.

Approuvé à l'unanimité

Changement du logiciel professionnel

Georges Roméo informe qu'il y a de plus en plus de soucis avec le logiciel professionnel Berger Levraut : non-conformité du compte administratif, service d'assistance qui ne répond plus... Il présente un devis d'Agedi pour un logiciel beaucoup plus complet, avec un réel service d'assistance et dont le coût de la maintenance serait moindre. Il faudra vérifier les possibilités de résiliation du contrat avec Berger Levraut.

Voté à l'unanimité

Logement communal

Georges Roméo informe qu'Olivier Robin a libéré le logement communal, qu'il a fait changer les serrures et qu'il faudra prévoir des travaux de propreté. Il présente la candidature d'une famille avec deux enfants.

Annie Pascal souhaite que l'appartement soit d'abord remis en état.

Éric Barthélemy demande s'il est possible de refuser une candidature. Georges Roméo répond que c'est possible si les demandeurs ne fournissent pas suffisamment de garantie. Dans le cas présent, il y a les bulletins de salaire dans le dossier.

Éric Lyobard est d'avis d'attendre d'effectuer les travaux nécessaires pour publier par la suite une

annonce de vacation d'un logement à Eygalayes et de le diffuser dans toutes les communes voisines. Il demande s'il faut rendre la caution. Le conseil municipal décide d'attendre l'état des lieux pour décider du remboursement de la caution.

Questions diverses

- ⇒ Georges Roméo informe qu'il a reçu une demande de M. Rigeade pour permettre la mise en place d'une placette d'équarrissage sur sa propriété. Maximilien Girard pense qu'il serait judicieux de l'installer sur un terrain communal. Éric Lyobard pense qu'il serait souhaitable d'effectuer une étude des nuisances. Nicolas Armand est plutôt sceptique vis-à-vis de ce projet. Éric Barthélemy explique que le Parc Régional des Baronnie va être porteur du projet qui peut susciter un attrait touristique.
- ⇒ Éric Lyobard demande où en est la réparation de l'horloge de l'église. Georges Roméo et Annie Pascal ont relancé plusieurs fois la société Paccard qui a prévu une intervention mardi ou mercredi prochain.
- ⇒ Georges Roméo informe que l'installation des réseaux pour la fibre optique est bien avancée. Éric Lyobard indique que les raccordements sont prévus pour mars 2023.
- ⇒ Nicolas Armand demande que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le devenir des toilettes publiques.

Fin du conseil municipal : 13h

Interventions du public :

- ❖ Néant

Le secrétaire,
Éric Lyobard

Le Maire,
Georges Roméo